

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2022

VOTE PAR CORRESPONDANCE - (N° 3039)

AMENDEMENT

N ° CL7

présenté par

M. Orphelin, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot et Mme Cariou

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.